

Nos 4909¹⁶
5584¹⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROPOSITION DE LOI

sur l'euthanasie et l'assistance au suicide

PROJET DE LOI

**relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à
l'accompagnement en fin de vie et modifiant:**

- 1. le Code des assurances sociales;**
- 2. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;**
- 3. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux;**
- 4. le Code du travail**

* * *

QUATRIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(9.12.2008)

En référence à l'article 19(2) de la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat, le Président de la Chambre des députés a saisi par dépêche du 5 décembre 2008 le Conseil d'Etat de plusieurs amendements au projet de loi et à la proposition de loi sous avis, adoptés par la Commission de la santé et de la sécurité sociale.

*

EXAMEN DES AMENDEMENTS

Les auteurs proposent de remplacer le terme „Code des assurances sociales“ par celui de „Code de la sécurité sociale“, nouvelle dénomination introduite par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique. Le Conseil d'Etat approuve cette modification qu'il y a également lieu d'apporter à l'endroit de l'intitulé du projet de loi sous avis.

La suppression du point 7 de l'article 10 et la modification subséquente de la numérotation des points de cet article trouvent également l'accord du Conseil d'Etat.

La révision des délais d'entrée en vigueur à l'endroit de l'article 14 a été prospectivement approuvée par le Conseil d'Etat dans son deuxième avis complémentaire du 7 octobre 2008.

La proposition des auteurs de ne pas tenir compte de l'amendement 17 présenté dans le train des amendements à la proposition de loi, tel que soumis au Conseil d'Etat le 3 juin 2008, et fixant dans un nouvel article 17 la mise en vigueur de la loi au 1er janvier 2009, n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 9 décembre 2008.

*Le Secrétaire général,
Marc BESCH*

*Le Président,
Alain MEYER*

